

17-049-AP – 18/12/2017 – **DEVELOPPEMENT DURABLE**
Dossier suivi par Isabelle ROY (isabelle.roy@unec.fr)

Le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage »

La reconnaissance d'une démarche écologique, citoyenne et responsable



Des clients de plus en plus investis dans le développement durable

Selon une enquête BVA de 2015 pour les Institutions de la Coiffure/AG2R, plus de 70 % des Français préfèrent choisir des produits labellisés développement durable (16% les privilégient systématiquement) et démontrent également une volonté de privilégier les produits et les services possédant des impacts bénéfiques sur la santé et le bien-être.

Qu'en est-il des coiffeurs ?

L'enquête menée en 2016 par les Institutions de la Coiffure/AG2R vient conforter l'idée d'une mouvance commune entre les coiffeurs et la clientèle : 61% des patrons de salon estiment que leurs salariés sont sensibles au développement durable. Plus d'un tiers des coiffeurs déclare vouloir engager son salon de coiffure sur la voie du développement durable. Aujourd'hui, 85% d'entre eux prennent déjà en compte le développement durable dans les actions

du quotidien au sein de leur salon, soit 13 points de plus qu'en 2012.

Le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage », une démarche innovante

Mis en place par les partenaires sociaux de la coiffure et porté par les **Institutions de la Coiffure**, membres du groupe **AG2R LA MONDIALE**, le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage" traduit l'engagement environnemental et sociétal des salons de coiffure. Intégrer les problématiques liées au développement durable dans les pratiques professionnelles, est aujourd'hui une nécessité. En effet, relever le défi écologique est un acte citoyen mais également un investissement destiné à réaliser à terme des économies. Consommer moins d'énergie en adaptant les équipements professionnels aux impératifs environnementaux signifie dépenser moins.

La santé étant l'un des piliers du développement durable, le label incite les salons de coiffure à prendre en compte non seulement le bien-être de leur

clientèle mais également celui de leurs employés, les premiers touchés par les allergies, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et autres maux dus à la pratique de leur activité. Les gérants de salons de coiffure qui privilégient la prévention en amont auprès de leurs équipes constatent des impacts directs sur le taux d'adhésion, la motivation et la performance des salariés qui voient une amélioration de leurs conditions de travail. La santé des collaborateurs est également liée au respect de certaines normes. Si les métiers de la coiffure ne sont pas considérés comme un secteur générant des pollutions significatives, la volonté d'excellence de la profession l'a conduite à engager une démarche d'amélioration de ses performances environnementales.

Contenu du label et modalité de certification

L'attribution de ce label repose sur un certain nombre de principes et s'appuie sur un questionnaire d'évaluation précis. Ce référentiel recense les engagements pris par le salon en matière de développement durable autour de 5 critères principaux :

- consommer moins d'énergie,
- ne pas gaspiller l'eau,
- choisir des produits naturels et écologiques,
- maîtriser les déchets,
- veiller à la santé des clients et des salariés, à l'ergonomie et à la sécurité.

Afin de garantir le sérieux de cette démarche, Ecocert, organisme indépendant de certification, effectue un audit auprès du salon candidat afin de vérifier la conformité du dossier d'évaluation déposé et de valider les résultats.

Selon les pratiques, les équipements et les méthodes de travail employés, le salon peut accéder à la labellisation. Le niveau de performance et d'implication du salon en termes de développement durable est

pris en compte et se distingue par un nombre d'étoiles (une à trois) associé au label. La durée de labellisation est de 3 ans et coûte environ 1 € par jour.

Un engagement valorisant

Le label représente pour les coiffeurs une opportunité de promouvoir leur salon auprès de la clientèle. Dans cette perspective, chaque salon labellisé reçoit des supports de communication afin de valoriser leur engagement. Ce kit de communication comprend notamment une vitrophanie étoilée selon le niveau de labellisation, un trophée et des plaquettes d'informations, expliquant l'ensemble de la démarche, mises à la disposition de la clientèle. Autre outil de communication, le site **www.moncoiffeursengage.com**. Celui-ci offre de multiples possibilités de communication et de valorisation auprès de tous les publics, pour les salons de coiffure labellisés. Une rubrique liste l'ensemble des salons de coiffure de France métropolitaine investis dans cette démarche. Le client qui le désire peut ainsi trouver d'une façon simple et rapide le salon proche de son lieu d'habitation ou de son travail.

Pour aller plus loin et prendre connaissance du contenu du label

Tous les salons ayant au moins 1 salarié, y compris les apprentis, peuvent se lancer dans cette démarche. Il suffit de demander un dossier de candidature auprès des Institutions de la Coiffure via Prima Coiffure (n°Vert 0 800 800 195) ou de se rendre directement sur le site **www.moncoiffeursengage.com** à la rubrique « référentiel » pour remplir le dossier en ligne.